

HYDROFAN INTENSE WHITE

Date de révision 22.05.2008
Version 2

Date d'impression 22/05/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit : HYDROFAN INTENSE WHITE

Code du produit : L0HF0000

Utilisation de la substance/préparation : Peinture monocomposante

Société : Lechler SpA
Via Cecilio 17
22100 Como

Téléphone : +39031586111

Téléfax : +39031586206

Courriel : safety@lechler.it

Pour des information supplémentaires et/ou en cas d'urgences, nous vous prions de vous adresser au Bureau de Sécurité Lechler Group

: Tel. +39-031-586301

Fax +39-031-586299

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales :

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni une préparation dangereuse.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Peinture monocomposante

Composants dangereux :

Composants	No.-CAS	No.-CEE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
2-Butoxyéthanol	111-76-2		Xn	R20/21/22, R36/38	>= 3 - < 5
2-(2-Butoxyéthoxy)Ethanol	112-34-5		Xi	R36	>= 1 - < 3

4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Après Inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- Après Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Prévoir des douces sur le lieu de travail
- Après Contact avec les yeux : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre.
Enlever les lentilles de contact.
Demander conseil à un médecin.
Prévoir des lave-yeux sur le lieu de travail
- Après Ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
Garder au repos.
Ne pas faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Ne PAS utiliser un jet d'eau.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Ventiler la zone.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Le matériel peut créer des conditions glissantes.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes de nettoyage : Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
- Conseils supplémentaires : Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précautions pour la manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Bien mélanger avant l'emploi
Après l'emploi, stocker dans un conditionnement bien fermé

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.
Conserver à des températures comprises entre 5°C et 35°C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de lumière de soleil directe.
Défense de fumer.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur [mg/m ³]	Valeur [ppm]	Base
2-Butoxyéthanol	111-76-2	98,00	20,00	
2-(2-Butoxyéthoxy)Ethanol	112-34-5	67,50	10,00	

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.
Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source.
Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes.

- Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Se laver les mains avant de commencer à travailler et les couvrir d'une crème protectrice
- Protection des yeux : Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.
- Protection de la peau et du corps : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Le personnel doit endosser vêtements de protection

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Forme : liquide
- Point d'éclair : > 63 - 100 °C
- Densité : 1,2 g/cm³
- Viscosité : <= 60 s
Coupe transversale: 6 mm
Méthode: 2431 '84 (ISO 6)
- Teneur en solides : 34,94 %
- Teneur en COV : 6,54 %
- Teneur en eau : 57,59 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Conditions à éviter : Nos produits sont réalisés conformément aux conseils de sécurité afin d'éviter toute décomposition et dégradation dans les condition. Considéré le type de produit, il serait mieux de le garder dans son conditionnement original évitant ainsi de le transférer.
- Réactions dangereuses : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë par inhalation : L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au delà des limites d'exposition définies peut conduire à des effets adverses pour la santé.
Comme p.e.: irritation des membranes muqueuses, irritation du système respiratoire, effets adverses sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, étourdissements et dans les cas extrêmes, perte de conscience.
L'inhalation de gouttelettes en suspension dans l'air peut irriter le système respiratoire.
- Irritation de la peau : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.
Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
- Note : Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.
- 2-Butoxyéthanol
OBSERVATIONS SUR L'HOMME : La dose probable mortelle pour l'homme va de 50 à 500 mg/Kg. Suite à des expositions répétées et/ou prolongées elle cause mal à la tête, somnolence, faiblesse, bégaiement, tremblement, obscurcissement de la vue, albuminurie et problèmes sérieux à la moelle épinière.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Information supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ADR** : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.
- IMDG** : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.
- IATA** : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales : Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
2-Butoxyéthanol
2-(2-Butoxyéthoxy)Ethanol

Législation nationale

L'Allemagne

Classification de risque selon le BetrSichV (Allemagne) : AIII
Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni une préparation dangereuse.

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

2-Butoxyéthanol	R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
	R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
2-(2-Butoxyéthoxy)Ethanol	R36	Irritant pour les yeux.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Version: 2.15

Date de révision 22.05.2008

Cette fiche de données de sécurité a été préparée selon la législation de l'Union Européenne.